

DEVIS NORMALISÉ EN OPTIQUE MEDICALE
(à délivrer au patient avant tout achat de produits d'optique médicale)
(article L.165-9 du code de la sécurité sociale et L.112-1 du code de la consommation)

Optic2000 Opticien responsable : RUYSELAAR Thierry 73 RTE DU POLYGONE 67100 STRASBOURG 0388451017 optic2000neudorf@gmail.com N° Adeli ou RPPS : .	Patient : M. RIPP RAYMOND 1 52 04 67 482 399 04 1 MGEN - OXANTIS
D1918001707/1 Paire 1 Date et lieu d'émission: 08/04/2025 à STRASBOURG Valable jusqu'au : 08/06/2025	Date de la prescription médicale préalable obligatoire: 08/04/2025 (sauf urgence) Première délivrance: <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement : non anticipé <input type="checkbox"/> anticipé à l'identique <input type="checkbox"/> anticipé avec adaptation <input type="checkbox"/>

Vous pouvez opter pour un équipement « mixte » composé de verres de l'offre 100% santé et d'une monture d'une autre offre, ou inversement.

1. Offre 100% santé¹ :

Équipements proposés sans reste à charge : les équipements proposés répondent à des exigences de qualité définies après avis de la Haute Autorité de santé. Le professionnel de santé s'engage à respecter le prix limite de vente défini. Ces équipements couvrent les besoins essentiels de la très grande majorité des patients. Ils sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire et complémentaire dès lors que vous êtes couvert par un contrat dit « responsable », contrat qui représente la grande majorité de ceux vendus sur le marché, ou par la CMU-c.

1.1. Équipements d'optique correctrice:		Prix HT	Prix TTC	Rbst SS	Rbst compl.et surcompl. ³
Monture (M01)	AudiOptic Trade Services 5 avenue Newton 92140 Clamart 10000232, ATTITUDE SANTE ASF1908 Caractéristiques essentielles : METAL, Traditionnel, Femme, ROSE, 52x16x140	25,00	30,00	5,40	Non connu
Verre droit (V03)	Essilor intl 147, r. de Paris 94220 Charenton-le-Pont 184702, ESSILOR Economic Prog 1.5 HMC Indice 1,50 - Diamètre 60/65HMC, ECONOMIC Progressif Organique 1.5 Traitement antireflet. Matériau organique 1.5.	75,00	90,00	16,20	Non connu
Verre gauche (V03)	Caractéristiques identiques au verre droit	75,00	90,00	16,20	Non connu
1.2. Prestation associée à la prise en charge d'un nouvel équipement:					
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur, après réalisation d'un examen de réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien d'une ordonnance médicale et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance ² .					
1.3. Prestation d'appairage:					
Lorsqu'une correction différente entre les deux yeux nécessite des verres d'indices de réfractions différents, une prestation d'appairage peut être proposée. Cette prestation est intégralement prise en charge par l'assurance maladie et votre contrat de complémentaire santé responsable, sans aucun reste à charge.					
1.4 Suppléments:					

Sous-total offre 100% santé:		175,00	210,00
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire:			37,80
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu ³ :			Non connu
Montant total du reste à charge, si connu:			Non connu

2. Autre offre:

2.1 Équipements d'optique correctrice:		Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC	Rbst SS	Rbst compl.et surcompl. ³
Monture (M03)	MOREL 117, rte des Buclets 39400 Morbier 10376475, LIGHTTEC LI30342L Caractéristiques essentielles : METAL, Nylon, Homme, GRIS/BLEU.BLEU, 49x23x145	172,50	138,00	165,60	0,03	59,97
Verre droit (VM3)	Essilor intl 147, r. de Paris 94220 Charenton-le-Pont 081109, ESSILOR Varilux Physio 3D Bd Airwear EPS Cz Rock Indice 1,59 - Diamètre 14545.58, Varilux Physio 3D Balanced Airwear Eye Protect System Crizal Rock. Matériau organique 1.59. Filtre une partie de la lumière bleu-violet. Verre progressif Varilux qui intègre les paramètres de morphologie et de monture. Suppléments : Precal + EPS + Cz Rock	219,22	219,22	263,06	0,03	119,97

Verre gauche (VM2)	Caractéristiques identiques au verre droit	219,22	219,22	263,06	0,03	119,97
2.2. Prestation associée à la prise en charge d'un nouvel équipement:						
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur, après réalisation d'un examen de réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien d'une ordonnance médicale et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance ²						
2.3. Suppléments:						

Sous-total autre offre:		576,43	691,72
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire:			0,09
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu ³ :			299,91
Montant total du reste à charge, si connu:			391,72

3. Garanties et autres prestations:

Plusieurs garanties sont attachées à votre équipement :

- **garantie minimale de 2 ans** assurée par l'opticien sur toute monture éligible à l'**offre 100% santé**, y compris dans le cadre d'une offre « mixte ». Cette garantie couvre un seul remplacement total ou partiel de votre monture en cas de casse pendant une période de 2 ans. Elle exclut les cas de rayure, utilisation anormale ou contraire à une utilisation conforme, adaptée et régulière du produit.
- **garantie adaptation de 3 mois s'appliquant aux verres progressifs** éligibles à l'**offre 100% santé**, y compris dans le cadre d'une offre « mixte ». Elle garantit le changement des verres par l'opticien dans les 3 premiers mois d'utilisation en cas d'inadaptation visuelle.
- **garantie légale de conformité et garantie légale des vices cachés** applicables aux produits qui vous sont délivrés, conformément aux articles L.217-4 et suivants du code de la consommation et 1641 et suivants du code civil.

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Garanties commerciales le cas échéant	0,00	0,00	0,00
<p>-- Garantie Standard O2000 - Dans le cas d'un achat d'équipement correspondant à l'offre 100% santé, vous bénéficiez des garanties de l'Assurance Résultat reprenant les conditions susvisées. Dans le cas d'un achat d'équipement correspondant à une Autre offre, vous bénéficiez des garanties de l'Assurance Résultat Privilège qui se substituent aux garanties susvisées en intégrant les garanties minimales prévues par la réglementation tel qu'explicité ci-dessus.</p> <p>Garanties commerciales de « l'Assurance résultat Privilège » :</p> <p>Garantie casse monture 2 ans, remplacement gratuit de la monture.</p> <p>Garantie casse verres 2 ans, remplacement des verres avec une somme de 40% du prix du nouveau verre à la charge du client.</p> <p>Garantie adaptation 3 mois verres, en cas d'inadaptation visuelle permettant le remplacement des verres.</p> <p>Garantie traitement 2 ans, en cas de détérioration du traitement.</p> <p>Voir conditions en magasin.</p>			
Frais de livraison le cas échéant			
Sous-total			

Outre les prestations ci-dessus facturables par l'opticien, d'autres prestations sont associées à la délivrance de votre équipement et sont comprises dans le prix : conseils et évaluation de vos besoins standards, gestion administrative de votre dossier, prises de mesure permettant la réalisation de la commande de verre, centrage et ajustage de votre équipement, taillage et montage des verres, mise en condition d'usage et ajustage lors de la délivrance, conseil d'entretien et d'hygiène.

Autres informations pouvant figurer sur un document à part (acompte, conditions générales de vente, réserves éventuelles du professionnel, etc.) ou un second devis (double équipement vision de loin/vision de près, autres produits et prestations)

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Total général correspondant à votre choix : Autre offre	610,94	576,43	691,72
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire:			0,09
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu ³ :			299,91
Montant total du reste à charge, si connu:			391,72

Ce devis vous est remis pour information. En cas d'acceptation de votre part, une signature vous sera demandée, afin de valider la commande et formaliser votre engagement. La date de facturation marque la délivrance de l'équipement.

Nom, prénom et signature de l'opticien ayant participé à la réalisation du devis : BENSOUSSAN Aurelie

Signature du patient lors de l'acceptation des conditions du devis⁴ (précédée de la mention « *bon pour accord* » et de la date) :

bon pour accord - 08/04/2025

Informations d'identification de l'entreprise (SIRET : 39012885800029 - RCS : B390128858(93B293) - FINESS : 672665411 - TVA Intracommunautaire : -FR09390128858).

¹ Seuls les produits et prestations d'optique médicale remboursables par la Sécurité sociale peuvent être mentionnés dans cette rubrique.

² L'opticien devra reporter sur la prescription médicale l'adaptation de la correction réalisée et en informer le médecin prescripteur par tout moyen garantissant la confidentialité des informations fournies.

³ Votre organisme complémentaire est tenu de vous informer du montant de prise en charge dont vous bénéficiez au regard des conditions particulières de votre contrat.

⁴ Les informations de ce devis sont susceptibles de faire l'objet de traitements informatisés visant à votre prise en charge par l'opticien, et à la prise en charge des produits et prestations par l'Assurance maladie, et par votre organisme complémentaire, à qui elles peuvent être transmises. En application du règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Plus d'informations sont disponibles auprès de votre opticien et de votre organisme complémentaire.

DEVIS NORMALISÉ EN OPTIQUE MEDICALE
(à délivrer au patient avant tout achat de produits d'optique médicale)
(article L.165-9 du code de la sécurité sociale et L.112-1 du code de la consommation)

Optic2000 Opticien responsable : RUYSELAAR Thierry 73 RTE DU POLYGONE 67100 STRASBOURG 0388451017 optic2000neudorf@gmail.com N° Adeli ou RPPS : .	Patient : M. RIPP RAYMOND 1 52 04 67 482 399 04 1 MGEN - OXANTIS
D1918001707/2 Paire 2 Date et lieu d'émission: 08/04/2025 à STRASBOURG Valable jusqu'au : 08/06/2025	Date de la prescription médicale préalable obligatoire: 08/04/2025 (sauf urgence) Première délivrance: <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement : non anticipé <input type="checkbox"/> anticipé à l'identique <input type="checkbox"/> anticipé avec adaptation <input type="checkbox"/>

Vous pouvez opter pour un équipement « mixte » composé de verres de l'offre 100% santé et d'une monture d'une autre offre, ou inversement.

1. Offre 100% santé¹ :

Équipements proposés sans reste à charge : les équipements proposés répondent à des exigences de qualité définies après avis de la Haute Autorité de santé. Le professionnel de santé s'engage à respecter le prix limite de vente défini. Ces équipements couvrent les besoins essentiels de la très grande majorité des patients. Ils sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire et complémentaire dès lors que vous êtes couvert par un contrat dit « responsable », contrat qui représente la grande majorité de ceux vendus sur le marché, ou par la CMU-c.

1.1. Équipements d'optique correctrice:		Prix HT	Prix TTC	Rbst SS	Rbst compl.et surcompl. ³
Monture					
Verre droit					
Verre gauche					
1.2. Prestation associée à la prise en charge d'un nouvel équipement:					
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur, après réalisation d'un examen de réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien d'une ordonnance médicale et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance ² .					
1.3. Prestation d'appairage:					
Lorsqu'une correction différente entre les deux yeux nécessite des verres d'indices de réfractions différents, une prestation d'appairage peut être proposée. Cette prestation est intégralement prise en charge par l'assurance maladie et votre contrat de complémentaire santé responsable, sans aucun reste à charge.					
1.4 Suppléments:					

Sous-total offre 100% santé:				
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire:				
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu ³ :				
Montant total du reste à charge, si connu:				

2. Autre offre:

2.1 Équipements d'optique correctrice:		Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC	Rbst SS	Rbst compl.et surcompl. ³
Monture (M01)	AudiOptic Trade Services 5 avenue Newton 92140 Clamart 12245463, BAILA OHM02409 Caractéristiques essentielles : METAL, Traditionnel, Homme, GUN, 54x19x145	29,17	0,00	0,00	0,00	Non connu
Verre droit (VM3)	Essilor intl 147, r. de Paris 94220 Charenton-le-Pont V200624, ESSILOR ESSILOR PROG 1,5 DMC Indice 1,50 - Diamètre 12981.57 Suppléments : BLANC + DMC + DURCI + PRECAL + TELEDETOURAGE	37,08	37,08	44,50	0,00	Non connu
Verre gauche (VM2)	Caractéristiques identiques au verre droit	37,08	37,08	44,50	0,00	Non connu

2.2. Prestation associée à la prise en charge d'un nouvel équipement:				
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur, après réalisation d'un examen de réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien d'une ordonnance médicale et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance ²				
2.3. Suppléments:				

Sous-total autre offre:	74,17	89,00
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire:		0,00
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu ³ :		Non connu
Montant total du reste à charge, si connu:		Non connu

3. Garanties et autres prestations:

Plusieurs garanties sont attachées à votre équipement :

- **garantie minimale de 2 ans** assurée par l'opticien sur toute monture éligible à l'**offre 100% santé**, y compris dans le cadre d'une offre « mixte ». Cette garantie couvre un seul remplacement total ou partiel de votre monture en cas de casse pendant une période de 2 ans. Elle exclut les cas de rayure, utilisation anormale ou contraire à une utilisation conforme, adaptée et régulière du produit.
- **garantie adaptation de 3 mois s'appliquant aux verres progressifs** éligibles à l'**offre 100% santé**, y compris dans le cadre d'une offre « mixte ». Elle garantit le changement des verres par l'opticien dans les 3 premiers mois d'utilisation en cas d'inadaptation visuelle.
- **garantie légale de conformité et garantie légale des vices cachés** applicables aux produits qui vous sont délivrés, conformément aux articles L.217-4 et suivants du code de la consommation et 1641 et suivants du code civil.

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Garanties commerciales le cas échéant			
Frais de livraison le cas échéant			
Sous-total			

Outre les prestations ci-dessus facturables par l'opticien, d'autres prestations sont associées à la délivrance de votre équipement et sont comprises dans le prix : conseils et évaluation de vos besoins standards, gestion administrative de votre dossier, prises de mesure permettant la réalisation de la commande du verre, centrage et ajustage de votre équipement, taillage et montage des verres, mise en condition d'usage et ajustage lors de la délivrance, conseil d'entretien et d'hygiène.

Autres informations pouvant figurer sur un document à part (acompte, conditions générales de vente, réserves éventuelles du professionnel, etc.) ou un second devis (double équipement vision de loin/vision de près, autres produits et prestations)

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Total général correspondant à votre choix : Panier mixte	103,33	74,17	89,00
Montant pris en charge par l'assurance maladie obligatoire:			0,00
Montant pris en charge par l'organisme complémentaire d'assurance maladie, si connu ³ :			Non connu
Montant total du reste à charge, si connu:			Non connu

Ce devis vous est remis pour information. En cas d'acceptation de votre part, une signature vous sera demandée, afin de valider la commande et formaliser votre engagement. La date de facturation marque la délivrance de l'équipement.

Nom, prénom et signature de l'opticien ayant participé à la réalisation du devis : BENSOUSSAN Aurelie

Signature du patient lors de l'acceptation des conditions du devis⁴ (précédée de la mention « *bon pour accord* » et de la date) :

bon pour accord - 08/04/2025

Informations d'identification de l'entreprise (SIRET : 39012885800029 - RCS : B390128858(93B293) - FINESS : 672665411 - TVA Intracommunautaire : -FR09390128858).

¹ Seuls les produits et prestations d'optique médicale remboursables par la Sécurité sociale peuvent être mentionnés dans cette rubrique.

² L'opticien devra reporter sur la prescription médicale l'adaptation de la correction réalisée et en informer le médecin prescripteur par tout moyen garantissant la confidentialité des informations fournies.

³ Votre organisme complémentaire est tenu de vous informer du montant de prise en charge dont vous bénéficiez au regard des conditions particulières de votre contrat.

⁴ Les informations de ce devis sont susceptibles de faire l'objet de traitements informatisés visant à votre prise en charge par l'opticien, et à la prise en charge des produits et prestations par l'Assurance maladie, et par votre organisme complémentaire, à qui elles peuvent être transmises. En application du règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Plus d'informations sont disponibles auprès de votre opticien et de votre organisme complémentaire.

Synthèse de votre visite chez OPTIC 2000

Votre opticien OPTIC 2000 vous remercie pour votre commande et a le plaisir de vous remettre en pièce jointe ou par mail le devis qu'il vous a proposé pour répondre à vos besoins et à vos choix et que vous avez accepté.

Conformément à la réglementation ce devis normalisé comportait une offre 100% Santé.

En complément de ce devis votre opticien vous a donné toutes les explications utiles à votre commande. Pour votre parfaite information votre opticien vous rappelle que :

- Vous n'avez pas souhaité bénéficier de l'offre 100% Santé qui vous a été proposée et avez accepté l'Autre offre proposée,
- Vous êtes éligible à l'offre de la 2ème paire* et avez décidé d'en bénéficier,
- L'acceptation du devis vous engage et déclenche la réalisation de votre équipement,
- Le délai de livraison est de 10 jours à compter de l'acceptation du devis,
- Votre équipement bénéficie des garanties expliquées dans un document remis par votre opticien, figurant en magasin et sur optic2000.com et dont la synthèse est reprise dans votre devis,
- Un acompte de 30% sur le reste à charge vous a été demandé à l'acceptation de votre devis. Le solde est à régler à la livraison de votre équipement.

Votre opticien vous rappelle que vous avez bénéficié de(s) offre(s) commerciale(s) suivantes :

- 2ème paire : vous avez choisi de bénéficier de l'offre de la 2ème paire* avec un équipement dont le détail figure sur un deuxième devis qui vous été remis par votre opticien et qui est indissociable du devis du premier équipement. Ce deuxième devis reprend en application de la réglementation en vigueur, l'offre 100% Santé mentionnée sur votre premier devis. Votre opticien a attiré votre attention sur le fait que ce second devis relatif à l'offre de la 2ème paire ne pouvait être accepté indépendamment du premier devis concernant votre équipement correcteur initial.

Votre opticien vous rappelle que le devis étant normalisé, certains éléments qui vous ont été indiqués verbalement par votre opticien ne peuvent y figurer. Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-après en complément du devis accepté, le récapitulatif de votre achat.

Réf	Désignation	Qté	Brut TTC	Rem.	Net TTC	Rbst SS	Compl.
N°D1918001707/ 1 --- 1e paire - V(L+P) ---	Offre : Panier B						
	Monture : MOREL - LIGHTEC - LI30342L - Nylon	1	207,00	20%	165,60	0,03	59,97
	Verre D: ESSILOR - Varilux Physio 3D Bd Airwear EPS Cz Rock - 65/70	1	263,06		263,06	0,03	119,97
	Verre G: ESSILOR - Varilux Physio 3D Bd Airwear EPS Cz Rock - 65/70	1	263,06		263,06	0,03	119,97
	- - Garantie Standard O2ooo	1	0,00		0,00	0,00	Non connu
Sous-Total 1e paire			733,12		691,72	0,09	299,91
N°D1918001707/ 2 --- 2e paire - V(L+P) ---	Offre : 2P1 PROG ESSILOR						
	- - 2P1 PROG ESSILOR O2	1	0,00		0,00	0,00	Non connu
	Monture : AudiOptic Trade Services - BAILA - OHM02409 - Traditionnel	1	35,00	35,00 €	0,00	0,00	Non connu
	Verre D: ESSILOR - ESSILOR PROG 1,5 DMC - 65/70		44,50		44,50	0,00	Non connu
	Verre G: ESSILOR - ESSILOR PROG 1,5 DMC - 65/70		44,50		44,50	0,00	Non connu
Sous-Total 2e paire			124,00		89,00	0,00	

En complément de(s) équipement(s) correcteur(s) acquis figurant sur votre devis normalisé, vous avez acheté le(s) produit(s) suivant:

TOTAL	857,12	76,40	780,72	0,09	299,91
ACOMPTE	0,00				

Réserves éventuelles de l'opticien

Total TTC (€) : 780,72

Prise en charge Tiers-payant (€) : 300,00

Acompte versé (€) : 0,00

Reste à charge (€) : 480,72

Signature du client :

*Offre soumise à conditions. Voir conditions en magasin et sur optic2000.com



Une nouvelle vision de la vie

Optic2000
73 RTE DU POLYGONE
67100 STRASBOURG

Tél : 0388451017
optic2000neudorf@gmail.com

M. RIPP RAYMOND
30 RUE SAINTE CECILE
67100 STRASBOURG

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le consommateur est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel. L'inscription se fait sur bloctel.gouv.fr. Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Coordonnées Médiateur : MCCA - Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77 rue de Lourmel 75015 PARIS www.mcca-mediation.fr.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'en cas de perte ou de casse de votre équipement correcteur, si vous vous trouvez dans une situation d'urgence et en l'absence de solution médicale vous permettant d'obtenir une ordonnance, votre opticien peut vous délivrer, conformément à la réglementation, un équipement correcteur à titre exceptionnel sans ordonnance, étant entendu que cet équipement ne peut être pris en charge.

Signature du client :

*Offre soumise à conditions. Voir conditions en magasin et sur optic2000.com